

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Nom et prénom de l'élève

Adresse

Date de naissance.....

Nom et prénom du représentant légal

N° Téléphone fixe 1..... Portable 1.....

N° Téléphone fixe 2..... Portable 2..... (1)

Adresse mail

École fréquentée Classe

LE MATIN : Point de montée dans le car..... (2)

- L'enfant va à la garderie de la commune du domicile (3) OUI - NON
- L'enfant prend le car :
 - Tous les lundis Tous les mardis Tous les jeudis Tous les vendredis
 - Occasionnellement Tous les jours

APRÈS LA CLASSE : Point de descente du car..... (2)

- L'enfant prend le car :
 - Tous les lundis Tous les mardis Tous les jeudis Tous les vendredis
 - Occasionnellement Tous les jours

À L'ARRÊT DU CAR :

- L'enfant quitte l'arrêt accompagné (4) OUI - NON
- (5)
- L'enfant rentre seul chez lui OUI - NON
- L'enfant reste à la garderie de la commune du domicile (3) OUI - NON

Je soussigné (e)

déclare avoir pris connaissance du règlement du transport scolaire et l'approuver.

À....., le.....
Signature,

(1) Indiquer le ou les numéros de téléphone sur lequel (ou lesquels) il est possible de vous joindre rapidement.

(2) Désignation du point d'arrêt du car.

(3) Compléter l'imprimé d'inscription à la garderie (pour les enfants domiciliés à BÉTHON, il s'agit de la garderie de OISSEAU-LE-PETIT).

(4) Cette obligation ne concerne que les enfants de moins de 6 ans : compléter l'attestation.

(5) Préciser l'identité et la qualité de la personne venant chercher l'enfant (parents, assistante maternelle, autre, ...).

TRANSPORT SCOLAIRE

IMPRIMÉ À COMPLÉTER SI VOTRE ENFANT A ENTRE 2 ET 6 ANS

Je soussigné (e)
(NOM Prénom)

Représentant légal de l'enfant.....

- confirme avoir pris connaissance de l'obligation d'accompagner mon enfant âgé de moins de 6 ans jusqu'à la montée dans le car et d'être présent (e) à la descente du car pour le récupérer.

J'ai bien pris en compte qu'en cas d'absence d'un adulte pour accueillir mon enfant à la descente du car, l'accompagnatrice le confiera à la garderie où je pourrai le récupérer.

Signature du représentant légal,